

Les missions attribuées par Ursula von der Leyen à la Commission – Partie 2

« Un Green Deal européen »

				
Frans Timmermans Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D), Pays-Bas	Kadri Simson Renew Europe, Estonie	Virginijus Sinkevičius Les Verts / ALE, Lituanie	Adina Vălean Parti populaire européen (PPE), Roumanie	Paolo Gentiloni Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D), Italie
Vice-président exécutif	Commissaire à l'énergie	Commissaire à l'environnement et aux océans	Commissaire aux transports	Commissaire aux affaires économiques
DG Climat (CLIMA) Coordination des commissaires dans le domaine du « Green Deal européen »	DG Énergie (ENER)	DG Environnement (ENV) DG Affaires maritimes et pêche (MARE)	DG Transport (MOVE)	DG Économie et finances (ECFIN) DG Fiscalité et Union douanière (TAXUD)

Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la Commission européenne. Le 10 septembre 2019, elle a proposé les membres de sa Commission pour la prochaine législature 2019-2024, qui devraient être confirmés par le Parlement européen fin novembre.

Le présent cepAdhoc évalue les missions centrales de la politique économique octroyées par Ursula von der Leyen à Frans Timmermans, pressenti pour devenir vice-président exécutif, ainsi qu'aux commissaires qui lui sont affectés dans les domaines du climat, de l'énergie, de l'environnement, des transports et de l'économie.

Un Green Deal européen

Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la Commission européenne par le Parlement européen. Le 10 septembre 2019, elle a présenté les membres de sa Commission pour la prochaine législature 2019-2024.

Frans Timmermans (Pays-Bas), Margrethe Vestager (Danemark) et Valdis Dombrovskis (Lettonie) sont pressentis pour occuper un rôle de premier plan au sein de la nouvelle Commission. Ils sont tous trois vice-présidents exécutifs et remplissent une double fonction. D'une part, ils sont chacun responsables d'un portefeuille élargi et coordonnent le travail des commissaires responsables de ce domaine. D'autre part, en tant que commissaires spécialisés, ils sont également responsables de leur propre domaine politique avec le soutien d'une direction générale de la Commission.

Outre les trois vice-présidents exécutifs, cinq autres membres de la Commission seront vice-présidents. Trois d'entre eux - Věra Jourová (République tchèque), Margaritis Schinas (Grèce) et Josep Borrell (Espagne) - dirigent également des groupes de commissaires.

La Commission doit encore être confirmée par le Parlement européen. Tout d'abord, les commissaires désignés ont été auditionnés. Le 27 novembre, le Parlement procédera au vote d'investiture. Le 1^{er} décembre, la Commission élue doit prendre ses fonctions.

Le présent cepAdhoc évalue les missions centrales attribuées par Ursula von der Leyen aux futurs commissaires en matière de politique environnementale. Frans Timmermans est en charge du champ thématique « Un Green Deal européen ». Il est responsable de la politique climatique et coordonne une partie du travail des commissaires qui lui sont affectés.

Les missions

Climat	
Timmermans	Fixer l'objectif contraignant de la neutralité climatique d'ici 2050 pour l'UE à l'occasion d'une première « Loi européenne sur le climat ».
	 cepEvaluation : La « neutralité climatique » signifie qu'en fin de compte, les émissions de CO ₂ ne sont pas supérieures à ce que la terre absorbe - tels que les forêts et les océans qui extraient le CO ₂ de l'atmosphère et le stockent. Certes, une stratégie à long terme de l'UE visant à réduire les émissions de CO ₂ peut améliorer la sécurité de la planification des entreprises. Pour autant, l'UE ne devrait pas s'engager sur l'objectif de « neutralité climatique » à l'horizon 2050 sans avoir évalué au préalable l'impact des mesures nécessaires (voir cepAnalyse).
	Porter l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de l'UE pour 2030 de 40 % à au moins 50 % par rapport à 1990.
	 cepEvaluation : Que la politique climatique et le droit international exigent ou non une augmentation des objectifs de l'UE en raison de l'Accord de Paris sur le climat, la réduction des émissions de CO ₂ doit être efficace et rentable. Ceci peut être réalisé dans tous les secteurs économiques par une tarification du CO ₂ sous la forme d'un système d'échanges de quotas d'émission (voir cepInput ; cepInput ; cepStudie).

Énergie	
Simson Timmermans	<p>Tenir compte du principe « L'efficacité énergétique d'abord » dans toute réglementation de l'UE.</p> <p>Augmenter l'efficacité énergétique globale des bâtiments.</p>
	<p> cepEvaluation : L'efficacité énergétique ne devrait pas être le principe dominant. La décision d'accroître l'efficacité énergétique devrait plutôt être prise par les acteurs du marché dans le cadre d'objectifs de réduction des émissions de CO₂ obligatoires. Sinon, l'inefficacité risque de s'imposer en raison d'économies d'énergie inutilement coûteuses (voir cepInput).</p> <p>Il conviendrait d'inclure le secteur du bâtiment dans un système d'échange de quotas d'émission plutôt que de fixer des objectifs d'efficacité à ce secteur. Ce n'est que de cette manière que les objectifs de politique énergétique et climatique pourront être atteints en assurant l'optimisation des coûts (voir cepAnalyse).</p>
	<p>Fixer des incitations financières pour accroître les investissements dans les « énergies propres » dans le cadre d'un « Plan d'investissement pour une Europe durable »</p>
	<p> cepEvaluation : Il est certes judicieux de promouvoir la recherche fondamentale sur les énergies renouvelables. Subventionner les investissements est toutefois superflu. La tarification du CO₂, comme c'est déjà le cas dans le secteur de l'électricité grâce au système d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE), offre déjà les incitations nécessaires pour investir dans les énergies renouvelables (voir cepInput).</p>
	<p>Soutenir la coopération transfrontalière entre les gestionnaires de réseau de transport d'électricité pour un marché intérieur de l'électricité plus intégré.</p>
	<p> cepEvaluation : Un marché intérieur intégré de l'électricité à l'échelle de l'UE accroît la sécurité d'approvisionnement, fait baisser les prix de l'électricité grâce à une concurrence accrue entre les producteurs d'électricité et peut mieux compenser les fluctuations locales de la production solaire et éolienne. La coopération transfrontalière entre gestionnaires de réseau de transport (voir cepInput) est une condition préalable importante à cet effet.</p>
Environnement	
Sinkevičius Timmermans	<p>Freiner la disparition des espèces animales et végétales grâce à une stratégie sur la biodiversité.</p>
	<p> cepEvaluation : La protection des espèces animales et végétales est nécessaire pour préserver les bases naturelles de la vie. À l'heure actuelle, il n'est pas certain qu'une attention suffisante soit accordée à l'efficacité et à la rentabilité des mesures.</p>
	<p>Préserver les ressources par un plan d'action pour l'économie circulaire.</p>
	<p> cepEvaluation : Le renforcement de l'économie circulaire permet d'éviter les déchets et de préserver les ressources. Actuellement, il n'est pas certain que cela permettra d'éviter des charges financières excessives pour les entreprises européennes afin de ne pas les désavantager dans la concurrence internationale (voir cepAnalyse).</p>
	<p>Atteindre l'« objectif zéro polluant » pour protéger l'air et l'eau de la pollution par les produits chimiques dangereux, les pesticides et les perturbateurs endocriniens.</p>
	<p> cepEvaluation : L'air et l'eau propres sont vitaux pour l'environnement, les personnes et l'économie. Pour atteindre l'« objectif zéro polluant », il faut faire concorder les préoccupations environnementales, sanitaires et économiques (voir cepAnalyse ; cepAnalyse).</p>

Transport	
Válean Timmermans	Promouvoir l' utilisation croissante de carburants durables et alternatifs dans les transports maritimes et aériens grâce à une stratégie pour une mobilité durable et intelligente .
	 cepEvaluation : Si l'on parvient à une tarification efficace du CO ₂ en intégrant le transport dans le système d'échange de quotas d'émission, une stratégie distincte pour une « mobilité durable » à faible émission de CO ₂ est superflue. Parce qu'alors, les combustibles alternatifs s'imposeront automatiquement sur le marché face aux combustibles fossiles (voir cepAnalyse).
	Étendre le système d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE) au secteur maritime.
	 cepEvaluation : Les émissions de CO ₂ provenant du transport maritime peuvent être réduites de manière efficace et rentable si on les inclut dans le système d'échange de droits d'émission. Cela est également possible puisque les émissions de CO ₂ des navires entrant dans les ports de l'UE sont déjà enregistrées (voir cepAnalyse). Pour l'heure cependant, un système d'échange de quotas d'émission distinct du SEQE-UE - de préférence pour tous les transports et les bâtiments - est préférable à une extension du SEQE-UE. Dans le cas contraire, le risque de fuite de carbone (Carbon Leakage) est susceptible de croître en raison de la hausse significative des prix des certificats dans le SEQE-UE (voir cepStudie).
	Travailler à une réduction globale des émissions de CO₂ dans le transport maritime et aérien lors des forums internationaux et des négociations internationales.
	 cepEvaluation : La réduction des émissions de CO ₂ est un défi mondial, qui nécessite par conséquent aussi que des mesures soient prises dans des pays tiers en dehors de l'UE. Cela vaut en particulier pour les modes de transport internationaux tels que le transport maritime et aérien (voir cepAnalyse).
Economie	
Gentiloni Timmermans	Introduire une taxe aux frontières sur le CO₂ conforme aux règles de l'OMC afin de compenser les désavantages concurrentiels internationaux des entreprises européennes liés aux coûts de la protection du climat et d'éviter les fuites de carbone.
	 cepEvaluation : Il est important d'éviter les fuites de carbone pour protéger la compétitivité internationale des entreprises européennes et prévenir une augmentation des émissions mondiales de CO ₂ (voir cepInput). Toutefois, une taxe aux frontières sur le CO ₂ ne doit ni être instrumentalisée à des fins protectionnistes ni contribuer à l'escalade des conflits commerciaux internationaux.
	Orienter les taux de taxation des combustibles fossiles en fonction de leur teneur en CO₂ afin d'éviter que ces substances ne soient « subventionnées » et d'atteindre les objectifs de réduction de CO ₂ à l'horizon 2030 par une modification de la directive sur la taxation de l'énergie [2003/96/CE].
	 cepEvaluation : La tarification des émissions de CO ₂ est un instrument efficace pour réduire celles-ci. Il serait préférable d'inclure les émissions de CO ₂ de ces substances dans un système d'échange de quotas d'émission, plutôt que d'orienter les taux de taxation des carburants et combustibles en fonction de leur teneur en CO ₂ (voir cepAnalyse ; cepAdhoc).